

# GARAN- TIE COM- MERCIAL

Les vélos COMMENCAL® sont des produits destinés à apporter pleine satisfaction à leurs utilisateurs, c'est pourquoi la fabrication de ces produits bénéficie de l'utilisation des dernières technologies en matière de cycles et des meilleurs composants.

C'est dans cette optique que chez COMMENCAL® nous garantissons tous les vélos que nous commercialisons.

## DURÉE

A partir de la gamme 2014, COMMENCAL® s'engage à garantir ses produits en cas de défaut de fabrication ou de matière pour les durées suivantes :

- L'ensemble des vélos de la catégorie Baby Boom (Ramonés Kid), City (Uptown, Acid), le Route et El Camino est garanti pour une durée de cinq ans (5 ans),
- Les Supernormal sont garantis pour une durée de deux ans (2 ans),
- Les vélos hardtail destinés à une pratique engagée tels que les Absolut et Meta HT sont garantis pour une durée de cinq ans (5 ans),
- Les Meta AM / AM 29 / HipHop et SX sont garantis pour une durée de cinq ans (5 ans),
- Les Suprême (Suprême 20, Suprême 24, Suprême jr, Suprême Fr et Suprême DH) bénéficient d'une garantie de cinq ans (5 ans),
- Pour tous les vélos tout suspendus, les bases ont une garantie de deux années (2 ans),
- L'ensemble des composants COMMENCAL® bénéficie d'une garantie en cas de défaut de fabrication ou de matière d'une durée d'un an (1 an),
- Les finitions telles que les peintures, autocollants et autres décorations sont garanties contre les défauts de fabrication pour une durée de six mois (6 mois),

La garantie prend effet à compter de la date d'achat.

## CONDITIONS DE GARANTIE COMMENCAL®

Durant la période de garantie, la société COMMENCAL® s'engage à remplacer à ses frais et à sa discrétion, les cadres et pièces COMMENCAL® ayant un défaut de fabrication ou de matière dans les conditions suivantes : Le défaut devra être apprécié par le bureau d'études de COMMENCAL®. Ainsi, ils seront les seuls habilités à décider de la mise en oeuvre d'une garantie.

- La garantie s'applique uniquement :
  - Sur les vélos achetés chez l'un de nos revendeurs agréés ou sur notre site web COMMENCAL®.
  - Au premier propriétaire du vélo. La garantie ne se transfère pas aux acheteurs suivants en cas de revente,
  - En cas strict d'usage normal du vélo.

- La garantie ne s'applique pas :

La durée de vie d'un vélo va varier suivant sa construction et les matériaux utilisés. Mais l'entretien, les soins qui y sont apportés, l'usage intensif avec de trop fortes charges et l'utilisation lors de compétitions ou pour des activités autres que celles pour lesquelles il a été développé diminuent grandement la durée de vie du vélo et peuvent entraîner une rupture aléatoire et en annuler la garantie. Ainsi la garantie COMMENCAL® ne s'appliquera pas dans les cas suivants :

- Pour l'ensemble des dommages causés par l'usure normale ainsi que ceux causés par la fatigue des matériaux,
- Si les réclamations sont consécutives à la pratique du vélo en compétition,
- Si le vélo est utilisé de manière abusive au delà de sa destination et des ses caractéristiques techniques ou en cas d'autres conditions d'utilisation anormales ou excessives,
- En cas de non respect des règles d'utilisation mentionnées dans les modes d'emploi fournis avec le produit,
- S'il est constaté un entretien insuffisant ou une quelconque négligence de la part de l'acheteur.

La maintenance régulière du vélo doit être effectuée par un revendeur agréé COMMENCAL®. A ce titre, les frais de maintenance et d'entretien n'entrent en aucun cas dans le cadre de la garantie COMMENCAL® :

- En cas d'accident (chute, collision...),
- En cas de modification apportée au vélo ou à ses spécifications (peinture du cadre, polissage du cadre, changement de géométrie, utilisation de composants non initialement destinés au vélo ou non adaptés...) non expressément autorisée par COMMENCAL®,
- Si le vélo n'est plus adapté à votre morphologie,
- Si vous avez continué d'utiliser votre vélo alors que celui-ci était déjà endommagé,
- Si le vélo a subi des dommages résultant d'une faute intentionnelle ou engageant la responsabilité d'un tiers,
- En cas de corrosion interne des cadres en acier CHROMOLY,
- En cas d'incidences d'éléments ou d'agents extérieurs (catastrophe naturelle, incendie, humidité...),
- En cas d'utilisation non conforme aux normes et techniques de sécurité,
- En cas d'utilisation commerciale du vélo (location, mise à disposition...).

- Garantie spéciale s'appliquant aux cadres VIP et aux Factory Frameset :  
Les cadres vendus nus (cadres VIP et Frame Set) doivent être assemblés de façon cohérente par les soins d'un revendeur officiel COMMENCAL®. Dans le cas contraire, la garantie pourra être refusée. En effet, elle ne couvrira pas les problèmes consécutifs à un mauvais assemblage du vélo ne suivant pas les prérogatives techniques indiquées sur le site [www.commencal.com](http://www.commencal.com), ou si le montage est incohérent par rapport à la pratique pour laquelle le cadre a été conçu.

## MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE COMMENCAL®

Si un produit est garanti dans les strictes conditions du présent document, la société COMMENCAL® s'engage à réparer ou à remplacer à ses frais et à sa discrétion, les cadres et pièces COMMENCAL® ayant un défaut de fabrication ou de matière.

Celles-ci seront remplacées par une pièce neuve identique ou correspondante.

Toutefois, la Société COMMENCAL® ne peut garantir la fourniture constante de certains types de cadres ou de certaines couleurs.

La garantie COMMENCAL® ne prend pas en charge les frais engagés au titre du transport à l'occasion de la mise en oeuvre de la garantie ainsi que les coûts de main d'oeuvre relatifs à la manutention et de l'assemblage des pièces de remplacement.

# GARAN- TIE COM- MERCIAL

Le remplacement d'une pièce ne suspend ou ne renouvelle en aucun cas la durée de garantie initiale.

L'ensemble des pièces réparées ou remplacées bénéficiera du délai de garantie en cours dont le point de départ est fixé à la date d'achat du vélo.

En principe, la garantie est accordée mondialement. Pour les demandes de garantie, adressez vous directement à votre revendeur qui fera ensuite le nécessaire. En cas d'impossibilité, veuillez contacter l'importateur COMMENCAL® national. Si vous avez acheté votre vélo sur notre site, merci de nous contacter directement à l'adresse : [customerservice@commencal.com](mailto:customerservice@commencal.com)

## PROCÉDURE DE PRISE EN GARANTIE

Afin que votre vélo puisse faire l'objet d'une garantie COMMENCAL®, celui-ci doit être enregistré sur notre site ([www.commenca.com](http://www.commenca.com)) dans un délai de 45 jours suivant la date d'achat. Le vélo acheté chez un détaillant officiel COMMENCAL® pourra faire l'objet d'une prise en garantie dans les cas prévus par les présentes conditions. Afin que ce service soit le plus efficace possible, il convient de suivre une procédure particulière.

- Contacter votre détaillant COMMENCAL® autorisé et dans la mesure du possible celui qui vous a vendu le vélo afin de l'informer du problème rencontré
  - Rappporter le vélo assemblé chez le détaillant autorisé COMMENCAL® pour que celui-ci soit inspecté
  - Présenter la facture d'achat originale au détaillant. Par la suite le détaillant devra faire parvenir au service SAV de COMMENCAL® une demande de garantie complète. Ce dossier devra comporter :
    - Un formulaire de demande de SAV expliquant la nature de la déféctuosité et les informations sur le vélo dûment complété. Ce formulaire est à la disposition de tous sur simple demande auprès de notre service après vente.
    - La copie de la facture originale du vélo devra être jointe
    - Des photos montrant la déféctuosité et une photo du boîtier de pédalier montrant le numéro de série. De plus, des photos du vélo complet sont nécessaires afin de vérifier le montage de celui-ci.
- Une photo de l'étiquette présente sur le carton est nécessaire pour les problèmes concernant les vélos neufs. Le vélo acheté par l'intermédiaire de notre site internet pourra faire l'objet d'une prise en garantie dans les cas prévus par les présentes conditions. Afin que ce service soit le plus efficace possible, il convient de suivre une procédure particulière :
- Nous contacter par l'intermédiaire de l'adresse : [customerservice@commencal.com](mailto:customerservice@commencal.com)
  - Nous envoyer une explication précise de votre problème avec des photos (problème, vélo complet et numéro de série) et le numéro de commande de votre vélo.

## MARQUES TIERS

En cas de garantie sur des produits de marques tiers, ce sont les conditions de ces marques qui sont en vigueur. Rapprochez vous de votre distributeur COMMENCAL® qui vous indiquera la procédure à suivre.

## POLITIQUE D'ÉCHANGE EN CAS D'ACCIDENT

Chez COMMENCAL® nous savons que l'achat d'un vélo haut de gamme se fait avec le coeur. C'est pourquoi notre service clientèle applique depuis toujours une politique d'échange à bas prix dans les cas où les réclamations en garantie auraient été refusées au titre des « exclusions de garantie ». Cette politique s'applique uniquement à l'acheteur initial.

Contactez votre revendeur COMMENCAL® pour de plus amples informations.

## LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La présente garantie est définie ici de façon restrictive, c'est la garantie intégrale complète et finale des cadres et des composants COMMENCAL®. De ce fait aucun détaillant ou tout autre tiers n'est autorisé à assumer ou à accorder expressément ou implicitement tout ajout ou extension de garantie supplémentaire à celle définie dans ces conditions de garanties COMMENCAL®.

De ce fait, toute autre obligation ou couverture d'un quelconque préjudice consenti par un tiers ne lie en aucun cas COMMENCAL®.

COMMENCAL® ne réparera pas les préjudices matériels, corporels ou moraux causés à l'utilisateur, à l'acheteur ou à autrui, résultant de l'utilisation d'un cadre ou de l'un des composants de la marque COMMENCAL®.

COMMENCAL® ne sera en aucun cas responsable de tout montant excédant le prix d'achat réel du vélo ni des dommages particuliers, accessoires ou consécutifs survenus en rapport avec le dit vélo. Cette limitation est établie dans la stricte limite de la loi applicable au contrat et des habitudes commerciales établies par l'usage.

## RECOMMANDATIONS

Le cyclisme, qu'il soit sur route, chemin, piste, neige, qu'il soit en ville, en forêt, dans un bike park, en montée, en descente, sur 24 pouces, 26 pouces, 650b, 29 pouces ou roues de 700, seul, en club ou à deux, est un sport comportant des risques. Nous vous recommandons donc tout d'abord de choisir le matériel adapté à votre pratique en prenant conseil chez un professionnel compétent. Ensuite, sachez aussi admettre qu'il faut prendre en compte dans votre budget l'achat d'un certain nombre d'articles de sécurité indispensables. Le plus important est bien évidemment le casque quelle que soit la pratique. D'autres protections sont disponibles et indispensables pour certaines pratiques : gants, protection dorsale, genouillères, coudières, etc... Le matériel évolue vite et vous permet de repousser vos limites. Alors pensez à vous.

Ensuite, il est fortement recommandé de ne pas modifier le montage d'origine du vélo. L'expérience montre que trop d'utilisateurs montent des composants inadaptés à leur vélo. Ces modifications sont dangereuses pour l'utilisateur et elles sont souvent le signe d'un changement de pratique. Dans ce cas, il est préférable de changer de vélo.

BON RIDE !